

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 AOUT 1886

PARIS ET A BRUXELLES

Les journaux républicains s'occupent de la manifestation qui a eu lieu dimanche dernier à Bruxelles.

La manifestation annoncée avec tant de fracas et provoquant de si vives craintes n'a produit en toute liberté. Les socialistes, à leur aise, entonnent des chants révolutionnaires, exhibent des drapeaux rouges; la municipalité, ni l'Etat n'ont entravé le mouvement dont ils s'étaient contentés de régler la marche.

Un nombre des socialistes était d'ailleurs restreint, au lieu des 400,000 ouvriers qu'on leur avait rendus à Paris.

Les feuilles radicales et socialistes sont pleines de la liberté dont on jouit dans ce pays monarchique et sous un gouvernement catholique.

La France républicaine gouvernée par des radicaux, non-seulement il est interdites les processions religieuses de circulation dans les rues, mais si un groupe quelconque, comme, par exemple, celui des gardes nationaux, émet la prétention de former un cortège de quelques centaines d'individus, aussitôt la police accourt, on leur arrache des bannières qui n'ont rien de séditieux, on les frappe, on les traîne en prison, on les condamne.

Un tel s'est produit l'autre soir encore. On a vu qui tend à démontrer, une fois de plus, qu'il suffit qu'un pays soit républicain pour qu'il jouisse de moins de droits et de libertés que les pays monarchiques.

Vous figurez-vous une manifestation de mille ouvriers défilant, drapeau rouge en tête, quelques semaines après un mouvement comme celui de Charleroi, en plein jour, sur le boulevard des Italiens. Mais les troupes eussent été sur pied, il y aurait eu un massacre!

» Et penser, comme le disait un jour M. Clémenceau, que si les traités de 1815 n'existaient pas et si la Belgique était encore incorporée à la France, on eût refusé aux habitants de Bruxelles le droit de défilé dans leurs rues, sous prétexte qu'une telle licence ne convient pas au tempérament français!

» Quelle leçon pour nos gouvernants s'ils la pouvaient comprendre, et quelle humiliation pour les libres citoyens de la République française d'en être réduits à demander la liberté comme en Belgique!

» Une manifestation de la rue, organisée par des socialistes, au lendemain de scènes de violences qui ont ressuscité le « Pêril social »; la police se mettant au service de cette manifestation; des milliers d'hommes circulant dans les rues pavées avec des emblèmes et des écriteaux; un ministère de droite accordant nombre de grâces sous le coup de cette démonstration de la voix publique; voilà ce qui ferait dresser les cheveux sur la tête, je ne dis pas à un réactionnaire, mais à un modéré, même à nombre de soi-disant radicaux chez nous; voilà ce qu'ont permis des cléricaux portés au pouvoir, dans un pays de gouvernement monarchique, censitaire et ultra-bourgeois.

» Voyons! il serait temps de permettre enfin en France les démonstrations de la rue; on les permet non seulement dans les autres Républiques, mais encore dans les monarchies anglaise et belge... Dites cela et vous verrez un homme scandalisé et effrayé... Il commencera par douter que les choses se passent réellement de la sorte au dehors, puis il se rattrapera sur toutes les considérations possibles; il commencera par assurer que c'est là chose bonne pour des pays à l'état de fédération; dans des sociétés toutes jeunes... Mais l'Angleterre? Alors il se rabattra sur la race. Cela tient aux mœurs anglo-saxonnes... Mais la Belgique? Peu importe: il soutiendra mordicus que la première démonstration de la rue, à Paris, perdrait la République.

Les réflexions de la Justice sont vraies,

mais les objections qu'elle prête à son interlocuteur ne sont pas moins justes; toute démonstration dans la rue, à Paris, serait la perte de la République.

La raison est simple. C'est que la République ne reposant sur aucun principe de gouvernement, ne représentant aucun intérêt général, ne tenant aucune de ses promesses, ne vivant que d'expédients, est incapable de supporter la liberté et ne peut durer qu'en pratiquant l'arbitraire et la violence.

Elle n'a rien fait pour l'ouvrier et, se sachant suspecte à tous, elle craint que toute démonstration ne prenne un caractère d'émeute; elle ne veut pas laisser les plaintes s'élever parce que, impuissante à les satisfaire, elle redoute qu'à force d'être trompé et déçu, le peuple ne profite de la moindre occasion offerte pour déposséder du pouvoir et chasser de leurs places les égoïstes et les charlatans qui les occupent.

En Belgique, pays de monarchie, gouverné par des catholiques, si le peuple souffre, il a le droit de se plaindre, et quand il se plaint, il sait qu'il sera écouté et que les pouvoirs publics, dans la limite de leurs moyens, s'efforceront de remédier à sa situation.

Il sait qu'on n'essaie pas de le tromper avec des mots creux, de le griser avec des promesses irréalisables; si la souffrance lui arrache parfois des cris de révolte, il se calme bientôt, en voyant l'intérêt qu'on lui porte et la souci que l'on prend de sa misère.

C'est ainsi que parmi les causes qui sont données du petit nombre des manifestants de Bruxelles, notre correspondant de Belgique nous signale la suivante:

« L'enquête ouvrière organisée par le gouvernement conservateur et qui depuis deux mois parcourt le pays, recueillant partout les plaintes des travailleurs et recherchant les moyens d'alléger leurs souffrances, cette enquête, dis-je, a produit dans les milieux où elle a fonctionné un effet d'apaisement des plus remarquables. » C'est ainsi que dans le pays de Charle-

roi, où les passions étaient si surexcitées il y a quelques semaines, nombre de sociétés ouvrières ont refusé nettement de s'associer à la démonstration rouge: « A quoi bon aller à Bruxelles? » disaient ces hommes de bon sens. Nous avons pu nous expliquer devant les commissaires du gouvernement. Il sera encore temps de manifester plus tard si l'on ne nous donne pas satisfaction. »

En France, une enquête a été ordonnée voilà plus de six ans; où en sont les résultats?

Les politiciens républicains n'y songent plus; ils exploitent l'ouvrier, et quand ils ont pris ses votes, ils se moquent de ses plaintes et de ses revendications.

Si M. de Freycinet n'est pas homme à autoriser chez nous une manifestation analogue à celle de la Belgique, c'est apparemment parce qu'il a le sentiment exact de l'impuissance républicaine. Le roi et la famille royale de Belgique n'ont pas voulu quitter Bruxelles avant la fin de la fête. Le chef du ministère belge, M. Beernaert, était si rassuré d'avance sur le résultat de la journée, qu'il n'avait pas même cru devoir quitter l'Ecosse, où il passe ses vacances. On ne saurait vraiment demander une telle sérénité d'âme à M. de Freycinet. Ceux qui l'engagent à imiter ce qui se fait chez nos voisins ne se rappellent pas assez que la Belgique obéit à un gouvernement monarchique, et la France, hélas! à un gouvernement républicain.

VOIX DE LA CANTINE

Pour contribuer à faire apprécier, comme il mérite, M. le général Boulanger, reproduisons la lettre suivante, reçue par le correspondant parisien du Journal de Bruxelles:

Monsieur,
La loi sur l'avancement des officiers dit qu'il faut un temps, qu'elle détermine, pour passer d'un grade à un autre. En temps de guerre, ce temps est réduit de moitié. C'est en se fondant sur cette loi que le général Boulanger, ministre de la

— Ne parlons pas de cela, répondit-il. Ce que nous avons à dire, cher monsieur Jacob, est beaucoup plus pressé. Après la funeste scène dont je viens d'être le témoin, avouez-moi si, oui ou non, il est temps pour vous de choisir d'autres conditions de vie.

— Jamais rien de pareil n'était arrivé, dit l'artiste qui aurait voulu repousser encore la solution.

— Il y a commencement à tout. La veille, vous le voyez, ne garantit pas le lendemain.

Stanislas ne répondit pas. Un combat terrible se livrait en lui.

— J'ai vu mon frère, continua le pharmacien. Par déférence pour moi qui vous présente comme un second moi-même, il consent à tout. Voici l'acte qu'il a signé et que je vous conseille, pauvre ami! de signer à votre tour.

Et il lut la pièce officielle qui, à l'aide de tout ce qu'il y avait ajouté, promettait au vieux musicien une chambre spacieuse, un soleil italien, un jardin ombreux, toutes les aises de la vie, une légion d'amis, de serviteurs... Et cela pour toujours! Et cela pour la somme de trois mille huit cents francs!

— Ce serait dérisoire, ce serait impossible, si l'affection ne se mettait pas de la partie, dit-il avec conviction.

Et il eut l'audace d'ajouter:

— Cependant, tel qu'il est, ce paiement sauvegarde votre dignité.

Stanislas releva la tête. Cette parole de respect lui plaisait.

Le pharmacien repoussa le couvert posé sur la petite table qu'il avait lui-même approchée de Stanislas, le remplaça par l'encrier, la plume... Une émotion profonde passa sur le visage du musicien, ses traits se contractèrent, deux larmes montèrent à ses yeux.

Cinq mois plus tôt, il s'était assis devant cette table, il avait pris cette plume et, de lui-même, cette fois, sans que personne vint tromper sa candeur ni écraser sa volonté, il avait fait un acte aussi, un acte plus grave, plus décisif, plus irrévocable que beaucoup de ceux marqués par les timbres légaux: il avait écrit à la sœur d'Yves de Kercoût:

— Oubliez-moi pour une jeune éprouvée. Donnez-moi mon pain et mon bonheur.

Ce souvenir serra tellement le cœur du pauvre artiste qu'il aida à l'accomplissement du projet. Le désenchantement lui fit dire tout bas:

— Que m'importe maintenant? C'est nécessaire. Je serai bien partout.

Et il signa.

Alors, son cœur se prit à battre. C'en était donc fait! Il était engagé!

Le pharmacien le félicita vivement de sa sagesse

et lui annonça que, dans quelques heures, quand une chambre provisoire serait prête pour le recevoir, il viendrait le chercher en voiture.

— Vous aurez au moins un bon dîner, un bon feu, un bon lit, dit-il. Vous passerez une nuit meilleure. Dès demain matin, nous ferons transporter votre mobilier.

Stanislas inclina silencieusement la tête. Puis, voyant le bienfaiteur se lever:

— Rendez-moi un dernier service, lui dit-il. Ayez l'extrême bonté d'atteindre cette malle de cuir qui est sur mon armoire. Je crains de ne pouvoir le faire.

Le pharmacien descendit la malle, la posa sur la table et sortit.

Resté seul, Stanislas Jacob couvrit son visage de ses mains et, libre enfin, sans témoins de sa faiblesse, il éclata en sanglots. Sa vie indépendante était donc passée!

Il pleura longtemps, longtemps, pauvre vieillard! Puis il se souvint qu'il avait des apprêts à faire. Il ouvrit la malle... et pleura davantage.

Cette vieille petite malle, aujourd'hui moisie par endroits, elle recevait jadis le bagage d'un jeune artiste quand, le pied léger et le cœur plus léger encore, cet heureux voyageur partait pour Plou-Brad. Tandis que lui suivait lentement, capricieusement, les chemins, écoutant chanter les oiseaux, regardant se fleurir la nature, elle

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

VIEUX MUSICIEN

Par Harthe LACHÈSE

— La seconde fois, celui-ci reprit sa pose tranquille, une des marches de l'escalier. Quand il eut accompli le laps de temps écoulé, il demeurait et resta dans la chambre une entrée

— Voilà, votre déjeuner, s'écria-t-il avec le petit gredin qui devait vous le monter et qui était parti pour son atelier. La soupe est prête et il est prêt pour son atelier. La soupe est prête et il est prêt pour son atelier.

— Ah! malheur! s'écria-t-il, sortaient des mets tout froids, des légumes à demi congelés.

— Quelle horreur! répétait le vieux pharmacien. — Raporte. Donnez, donnez, répétait l'artiste.

— Le but, et, ensuite, il sourit. — Votre ami!

— Ce serait dérisoire, ce serait impossible, si l'affection ne se mettait pas de la partie, dit-il avec conviction.

guerre, affirme que le duc d'Aumale a enfreint la loi dans son passage de capitaine à chef de bataillon.

Or, j'ai eu la curiosité de connaître les états de service de M. Boulanger :

Né en 1837;
Entré à Saint-Cyr, 17 janvier 1855;
Sous-lieutenant, 1^{er} octobre 1856;
Lieutenant, 28 mars 1860;
Capitaine, 21 juillet 1862;
Commandant, 17 juillet 1870;
Colonel pendant la Commune, commandant le 114^e de marche;
Remis lieutenant-colonel après la Commune;
Etc., etc.

La guerre a duré sept mois.
M. Boulanger était capitaine à la déclaration de guerre. Moins de sept mois après il était colonel.

Il était chevalier de la Légion-d'Honneur au moment de la déclaration de guerre. Il a été nommé officier et commandeur pendant la guerre.

Pour ces sept mois de guerre, M. Boulanger a donc été nommé :

1^o Commandant, avant d'avoir vu l'ennemi;
2^o Lieutenant-colonel;
3^o Colonel;
4^o Officier de la Légion-d'Honneur;
5^o Commandeur de la Légion-d'Honneur.

Sept mois font 210 jours.
Cinq récompenses en 210 jours en font une par 42 jours, soit un grade tous les cinq semaines.

M. Boulanger n'a été que quatre mois chef de bataillon, alors que la loi exige quatre ans en temps de paix et deux ans en temps de guerre.

Donc, son avancement est bien autrement extravagant que celui du duc d'Aumale, auquel il était inaltérablement dévoué quand il avait besoin de lui.

Il est vrai qu'à la révision des grades il a été remis lieutenant-colonel, car sans doute on le trouvait trop raide. Mais deux ans après on le renommait colonel.

C'est dans ce grade qu'il a sorti de son pétrin ses lettres au duc.

Quand, au régiment d'artillerie où je suis sous-officier, un brigadier ment, nous le punissons de notre maximum. A-t-on le droit de mentir quand on est ministre de la République?

Agréer, etc.

Un sous-officier d'artillerie de la garnison du Mans.

Gageons que si la fameuse biographie n'avait été que le développement de cette lettre, M. Boulanger aurait essayé de la faire saisir plus rapidement.

Chronique générale.

LES FUTURES ÉLECTIONS.

Tous les pouvoirs électifs ayant actuellement subi l'épreuve de la réélection, aucune nouvelle élection n'aura lieu avant le mois de mai 1887.

En 1885, on a procédé au renouvellement triennal du Sénat, au renouvellement intégral de la Chambre des députés, ainsi qu'à la réélection du Président de la République, et en 1886 au renouvellement par moitié des Conseils généraux.

Les élections prochaines seront plus espacées : en mai 1887, aura lieu le renouvellement intégral des Conseils municipaux ; en janvier 1888, le renouvellement triennal du Sénat ; en août 1889, le renouvellement par moitié des Conseils généraux et d'arrondissement, et enfin, en octobre 1889, le renouvellement intégral de la Chambre des députés.

Elle arrivait la première au castel, où elle était reçue par un cri joyeux !... O néant de tous les bonheurs de ce monde ! La voilà, maintenant, la petite malle noire, qui se remplit peu à peu de tous les souvenirs qu'y dépose un vieillard mourant. La tablette de la cheminée se vide. Stanislas ne veut pas qu'une main profane touche, brise peut-être ces objets, les seuls précieux pour lui...

La malle se ferme enfin. Alors l'artiste cache sur sa poitrine le portrait d'Yves de Kereouët. Il y place aussi le crucifix. Oui, emporte-le, Stanislas Jacob ! ne laisse pas en arrière le suprême consolateur !

Ensuite, il regarde, inquiet, autour de lui. Il voudrait prendre aussi les portraits des maîtres. Il s'avance vers Beethoven. Il tend vers lui des mains émues, filiales... Les œuvres du géant étaient souvent ployer sous l'admiration, tomber auéanti l'esprit de Stanislas. Hélas ! voici que l'image du grand homme semble prendre à son tour quelque chose de cette pesanteur... Il sera plus sage de la laisser appendue à la muraille, ainsi que ses pareilles, surtout si l'on songe que, depuis Palestrina jusqu'à ce Schubert qui fait vibrer les cœurs, jusqu'à ce Berlioz dont la tombe est fraîche encore, tous les grands classiques et les grands romantiques sont représentés dans cette galerie...

(A suivre.)

putés. Mais est-on bien sûr que la Chambre actuelle vivra jusqu'en 1889 ?

**

Monseigneur le Comte de Paris restera avec M^{re} le duc de Chartres en Ecosse, jusqu'au 15 septembre.

Madame la Comtesse de Paris a l'intention de passer l'hiver à San-Remo avec ses enfants.

**

MŒURS RÉPUBLICAINES

Voici comment le *Journal des Débats*, organe républicain, termine un article où il nous présente le tableau des mœurs que la République nous a faites :

« Tout le monde sait que telle ou telle fonction est exploitée pour le compte de tel ou tel politicien, et que fonctionnaire et politicien réunis sont une force à laquelle rien ne peut résister. Grâce à ces combinaisons, la corruption commence à envahir nos services publics. Elle se produit sous une forme moins cynique, sans doute, et avec des procédés moins répugnants que ceux dont on use, paraît-il, en Amérique. Mais si l'on n'y prend garde, et si l'on ne se hâte pas de mettre les fonctions publiques à l'abri des influences politiques et de l'ingérence des politiciens, si les nominations continuent à être livrées à la faveur, si l'épuration est sans cesse à l'ordre du jour, les mœurs américaines ne tarderont pas à devenir les nôtres. Il serait temps d'y songer. »

**

A PROPOS DE LA BROCHURE

Décidément, c'est bien Mangin qui est ministre de la guerre, s'écrie M. Charles Vincent dans la *Gazette de France*.

Nous n'avions rien dit des procédés de M. Boulanger et de la brochure invraisemblablement bête qui se vend, depuis huit jours, dans toutes les rues et les places de Paris.

Ce n'est que lundi que Boulanger-Pugon, ministre du Bas-Empire, a fait interdire à l'éditeur Clavel de continuer la vente de sa brochure.

Parbleu ! Depuis huit jours on avait vendu 427,000 exemplaires. La vente baissait. — « Que faire, — s'est dit Cénobarbe-Boulanger, — pour relever le tirage ? »

Et, lundi, 16 août, il a sommé par huissier ledit éditeur Clavel d'arrêter les frais.

Naturellement l'éditeur Clavel a répandu sur Paris des milliers d'exemplaires nouveaux.

Telle est la manière dont l'homme préposé aux mobilisations rapides procède quand il s'agit pour lui de gagner du... temps.

« Le temps, c'est de l'argent », a dit Franklin.

L'éditeur Clavel pense assurément de même.

Quant à nous que ce nouveau trait de l'archaïque de dents du boulevard Saint-Germain ne saurait surprendre, nous conseillons à l'éditeur Clavel de donner un piment nouveau à sa brochure.

Qu'il mette en première page, chromolithographiée, le général Boulanger avec un casque.

Mais que ce soit un vrai... casque et qu'il n'oublie pas d'ajouter sur la couverture :

« Brochure spécialement et énergiquement démentie par le général Boulanger. »

Personne ne doutera de son authenticité.

Béni soit le jour qui a vu ce nouvel exploit de l'homme aux trente-six... blessures !

**

Au sujet de la biographie du ministre de la guerre, la *France militaire*, organe du général Boulanger, croit devoir faire cet aveu :

« Le colportage de la biographie du général Boulanger continue de plus belle. »

La sommation par ministère d'huissier et l'appel du ministre à l'intervention du préfet de police, donnent un regain d'intérêt à la petite brochure et font une excellente réclame à son éditeur.

Celui-ci, fort des conseils de son homme d'affaires, en expédie grand nombre d'exemplaires en province.

Les hommes de loi sont d'accord pour affirmer que le ministre n'a d'autres ressources que de poursuivre au civil et de réclamer des dommages-intérêts.

Le ministre reçoit tous les matins des exemplaires de publications plus ou moins illustrées dans lesquelles il est tour à tour

exalté ou dénigré. Il se demande s'il va falloir désormais passer son temps à tenter des poursuites aux éditeurs de ces fantaisies. »

Tout cela n'est que réclame pour la brochure et surtout pour le général Boulanger.

**

On raconte qu'en 1877, le colonel Boulanger, suspecté de bonapartisme, fut dénoncé par un député républicain de l'Ain et par le sous-préfet de Bellay comme ayant noué une intrigue politique avec l'un des chefs du parti bonapartiste. Il fut défendu, nous dit-on, par M. le duc d'Aumale.

On nous assure qu'un ancien ministre, qui suit la fortune de M. Jules Ferry, a entre les mains une copie du rapport par lequel le sous-préfet de Bellay signalait les menées bonapartistes du général Boulanger.

**

Le tribunal de Tarascon a acquitté avant-hier le curé et le sacristain d'Eygalières, qui, le 14 juillet dernier, avaient enlevé le drapeau du clocher de l'église.

A la suite de ce jugement, le maire, à la requête duquel les poursuites avaient été intentées, vient d'adresser sa démission au préfet des Bouches-du-Rhône.

**

Un propriétaire de Ferrand, près de Clermont-Ferrand, en Auvergne, a découvert dans ses propriétés une importante source de pétrole. Il en a prélevé plusieurs litres et les a fait analyser à l'École des mines : le produit a été estimé de première qualité.

Cette source de pétrole est la première connue dans notre pays.

LE BOULANGISTE

Toute la soirée d'avant-hier, les camelots ont hurlé dans les rues un journal destiné à remplacer la brochure interdite.

Ce nouveau journal, le *Boulangiste*, est destiné à célébrer les mérites du ministre de la guerre, de l'homme aux beaux yeux.

Ce produit de l'industrie spéciale à laquelle nous devons déjà une série de publications bizarres est orné de vingt-deux dessins, dont voici l'énumération :

Portraits du général (physique) : — 1. Le général sans barbe. — 2. Le général avec barbe. — 3. Le général en pied. — 4. Le général saluant le peuple. — 5. Le général vu de dos. — 6. Le général au lit. — 7. Le général de profil. — 8. Le général à cheval. — 9. Le général en grande tenue. — 10. Le général fumant. — 11. Le général en civil. — 12. Le général à la tribune. — 13. Le général tirant en l'air. — 14. Le général après la lettre. — 15. Le général au travail. — 16. Le général après l'expulsion des Princes. — 17. Le général après le duel. — 18. Le général em...nuyé par la presse.

Portraits du général (moral) : — 1. Sous l'Empire : un cœur surmonté d'une croix rayonnante et orné d'un aigle. — 2. Sous Mac-Mahon : un cœur surmonté d'une croix, aux rayons éteints, et orné d'un coq flurdelysé. Le cœur incliné à droite. — 3. Sous Grévy (première présidence) : un cœur, surmonté d'une croix chancelante, orné d'un point d'interrogation et inclinant à gauche. — 4. Sous Grévy (deuxième présidence) : un cœur, surmonté d'un tronçon de croix brisée, orné d'un bonnet phrygien et complètement penché vers l'extrême-gauche.

Du texte du *Boulangiste*, nous n'avons à signaler que les éphémérides, dont quelques-unes sont assez amusantes.

Elles commencent le 8 janvier, date de l'arrivée du ministre de la guerre au pouvoir, et il suffit de les lire pour être convaincu que le général Boulanger est étranger à leur rédaction ; il est beaucoup question du Théâtre-Français, du Bois de Boulogne et de M. Clémenceau.

Puis viennent des réclames, des annonces toutes consacrées au général Boulanger.

Cette fois il est clair que M. le ministre de la guerre n'est pas l'inspirateur de cette publication.

ÉTRANGER

CINQ PROVINCES ESPAGNOLES ENVAHIES PAR LES SAUTERELLES

Cinquante-huit villages de la province de Cuença, en Espagne, ont été ravagés par les sauterelles.

La couche de celles-ci a atteint un mètre d'épaisseur.

Un petit enfant, abandonné dans la campagne par ses parents, est mort étouffé sous un essaim de ces sauterelles.

KERMESSE MONSTRE. — On écrit de Madrid, 16 août :

« Une grande kermesse aura lieu à Saint-Sébastien le 30 de ce mois. »

« 4,000 musiciens, Castillans, Basques et Français, se réuniront sur la place de leur langue natale. »

« La place sera éclairée à la lumière électrique. »

« Le concours ne commencera qu'à une heure de l'après-midi et ne sera terminé qu'à neuf heures du soir. »

« 12,000 personnes y assisteront. »

« Il y aura un orchestre monstre, et on croit que Gounod fera partie du jury. »

« Le comité organisateur de la fête est composée de vingt membres ; l'administration militaire mettra à sa disposition 3,000 lits pour les musiciens attendus, car la regorge d'étrangers en ce moment. »

« Tous les chanteurs et musiciens seront invités aux courses de taureaux qui auront lieu le lendemain. »

« L'orchéon de Madrid prendra probablement part au concours. »

« L'idée de la fête émane de M. Arana, directeur du théâtre de Saint-Sébastien. »

ITALIE. — Un épisode dramatique s'est produit, il y a quelques jours, au théâtre de Casale (Italie).

Un des directeurs de la troupe, qui remplissait en même temps l'emploi de premier comique, venait d'entrer en scène. Le public l'accueillit par des sifflets. L'acteur, sans dire un mot, tira de sa poche un revolver et se brûla la cervelle.

Sa femme, qui assistait à la représentation dans une loge, voulut sauter par-dessus la balustrade sur la scène, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on réussit à l'en empêcher.

Il va sans dire que le rideau fut immédiatement baissé et que la représentation n'a pas été continuée.

ATTENTAT CONTRE UN PRÉSIDENT DE RÉPUBLIQUE. — On télégraphie de Montevideo (Uruguay), 17 août, 11 heures du soir :

« Ce soir, vers huit heures, au moment où le Président de la République entrait au théâtre où il s'était rendu à pied, un individu, nommé Ortiz, déchargea presque à bout portant un coup de revolver sur lui. »

« Le Président n'a été que légèrement atteint à la joue. »

« L'auteur de cette tentative, immédiatement arrêté par les personnes qui se trouvaient là, a été tellement maltraité qu'il est mort peu après. »

On attend donc aussi bien à la vie des présidents de républiques qu'à celle des rois ?

Nouvelles militaires.

Le *Journal officiel* publie la circulaire suivante du ministre de la guerre :

« Paris, le 18 août 1886. »

« Mon cher général,

« Il importe de donner aux diverses manifestations de la vie militaire un caractère de solennité, destiné à resserrer plus intimement encore les liens qui unissent la nation à l'armée, et à rehausser la considération due à celle-ci. »

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer qu'à la date de ce jour j'ai arrêté les dispositions suivantes, dont vous voudrez bien assurer l'exécution dans la mesure du possible et en tenant compte des différences de lieux et de situation. »

« Les détachements de recrues, de réservistes ou de territoriaux qui auront à se rendre d'une ville de garnison dans une autre, pour y faire leur période d'instruction, seront conduits, musique en tête, et puis leur point de réunion jusqu'à la gare où ils devront être embarqués pour leur destination. »

« A leur arrivée aux lieux de garnison occupés par les corps de troupe dont ils font partie, lesdits détachements seront immédiatement conduits, accompagnés par la musique, à la messe, et à la distribution des drapeaux. »

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE:

- 1^o Une MAISON neuve, à Bagnaux, sur le bord du Thouet;
- 2^o 1 hectare 21 ares de vigne et terre, aux Halleries, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;
- 3^o Et 8 ares de vignes, à la Roche, commune de Bagnaux.

S'adresser, pour traiter, à M. AUBERGEON, à Bagnaux, ou à M^e GAUTIER, notaire. (584)

A VENDRE UNE MAISON

Rue Cendrière, n^o 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En bloc ou par lots,

Une belle PROPRIÉTÉ, sise au Vaulenglais, près Bagnaux, à la porte de Saumur, contenant 7 hectares d'un seul tenant plantés de vignes et d'arbres fruitiers en plein rapport, comprenant maison d'habitation, servitudes, jardin, vide-bouteilles, pressoirs et accessoires, vastes caves, joignant M^{me} Milleland, Boulier, représentants Rochat et autres. Elle est actuellement exploitée par M. Baranger-Rochat, propriétaire, qui l'habite. — Vue magnifique.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, et, pour visiter, à M. BARANGER-ROCHAT.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Avec Remise et Ecurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A la mairie de Cizay, le dimanche 22 août 1886, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux époux LANGLOIS-HERRIAU, et situés communes de Cizay et Courchamps.

- 1^o. — 1 hectare 13 ares de pré, au Pré-Long, joignant au nord Cogné, au midi Jamain;
 - 2^o. — 13 ares 60 centiares de vigne, au Grand-Bâté, joignant au nord le chemin, au midi Robin;
 - 3^o. — 11 ares 25 centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord et au midi Hubeau, au couchant Cogné;
 - 4^o. — 45 ares 75 centiares de vigne, en Piémont, joignant au nord Baron, au midi Vigneron;
 - 5^o. — 4 ares 60 centiares de terre, à Cizay, joignant au couchant J. main, au nord Delaunay et Cogné;
 - 6^o. — 4 ares 20 centiares de terre, au même lieu, joignant au nord le cours d'eau, au midi Langlois;
 - 7^o. — 1 hectare 50 ares de terre, à Lavaur, joignant au nord Jamain, au couchant Benais;
 - 8^o. — 12 ares de vigne, à la Paleine, joignant au midi Jamain, au levant Boucher;
 - 9^o. — 6 ares 80 centiares de vigne, au Grand-Gaudin, joignant au nord Thoreau, au midi Charbonneau;
 - 10^o. — 2 ares 20 centiares de jardin, à Cizay, joignant au couchant Langlois, au levant la route;
 - 11^o. — 4 ares 40 centiares de vigne, à Courchamps, joignant au midi Boivin, au levant Chevalier;
 - 12^o. — 6 ares 10 centiares de vigne, aux Pusières, joignant au nord Pinot, au midi Boutin.
- Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs.
Il y aura adjudication même sur une seule enchère.
L'entrée en jouissance aura lieu au jour de l'adjudication.
- S'adresser, pour visiter les immeubles, aux époux LANGLOIS-HERRIAU, et, pour avoir des renseignements, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, soit audit M^e HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE

Un PHAËTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (549)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA COUPE

DU

PELVENEAU

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé.

S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur.

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

PETIT BAR PARISIEN

49, rue d'Orléans, Saumur

En face l'hôtel de Londres.

Liqueurs des premières marques; vins blancs et rouges des côtesaux; bière de Mareville.

Vente d'huitres à partir de septembre. (580)

Offres et Demandes

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

Une MAISON DE COMMERCE demandée par un jeune homme de 14 à 16 ans pour faire des écritures et des courses.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE MERCERIE demande une employée intelligente et une débutante.

S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Entrepreneur des Pompes Funèbres de Saumur demande un menuisier ou charpentier, sachant lire et écrire.

Bons appointements. Inutile de se présenter sans des bons certificats. (574)

INSTITUTION LELARGE (Fondée en 1841)
Rue Gay-Lussac, 20; Impasse Royer-Collard, 9 et 12, — PARIS
PRÉPARATION SPÉCIALE AUX
BACCALAURÉATS
L'Institution Lelarge, située dans le magnifique quartier du Luxembourg, se recommande aux familles par les nombreux et rapides succès de ses élèves. — Cet établissement s'adresse:
1^o Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés.
2^o Aux élèves qui ont échoué aux examens.
Chaque division ne comporte qu'un nombre limité d'élèves et les professeurs spéciaux, tous licenciés ou agrégés de l'Université.
En 1884-85, l'Institution a fait recevoir 456 élèves.
PENDANT LES VACANCES Cours de Révision pour les Examens d'OCTOBRE-NOVEMBRE.
Les Prospectus et la Liste des Bacheliers reçus sont envoyés aux Familles sur simple demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n^o 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché, Les chantiers de bois de toutes

espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord. Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes. Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD. On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS: Edition mensuelle, sans annonces gravées... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST. Paraissant le dimanche. Organe spécial pour la vente des Propriétés. Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rue Bodinier, de la Roë, Angers.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 10	83 15	Est	865	865	Obligations.			Gaz parisien	521	522 50
3 % amortissable	85 10	85 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1200	1200	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527 50	526	Est	389	389
3 % (nouveau)	82 47	82 47	Midi	1130	1138 75	— 1865, 4 %	523 50	520 50	Midi	387	387
4 1/2 %	108 20	108 20	Nord	1520	1525	— 1869, 3 %	407	410	Nord	399 50	399 50
4 1/2 % (nouveau)	109 60	109 60	Orléans	1325	1327 50	— 1871, 8 %	297 50	298	Orléans	391 75	391 50
Obligations du Trésor	513	513	Ouest	875	872 50	— 1875, 4 %	519 50	519	Ouest	388	388 50
Banque de France	4070	4100	Compagnie parisienne des Gaz	1413 75	1420	— 1876, 4 %	519 50	520	Paris-Lyon-Méditerranée	386 50	386 50
Société Générale	456 25	456 25	Canal de Suez	2012 50	2013 75	Bons de liquid. Ville de Paris	593	593	Paris-Bourbonnais	386 50	387 75
Comptoir d'escompte	997 50	1000	C. gén. Transatlantique	488 75	490	Obligations communales 1879	482	482	Canal de Suez	593	594
Crédit Lyonnais	523 75	525	Russe 5 0/0 1870	106 25	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	477	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1363	1370				Obligat. foncières 1883 3 %	379	379 50			
Crédit mobilier	215	212 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS								
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur (orl.)	2 12	6 34	»	10 32	1 56	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	8 30	Thouars	»	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27
Nantilly (état)	2 19	7 04	8 37	10 43	2 03	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	8 49	(dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	1 57	3 52	7 50
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 40	8 29
(dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	9 11	Nantilly (a)	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	4 47							
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	9 27	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57							
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10 55								